

Plan Local d'Urbanisme

Document 4-2a : pièce graphique du règlement ZONAGE de l'ensemble du territoire

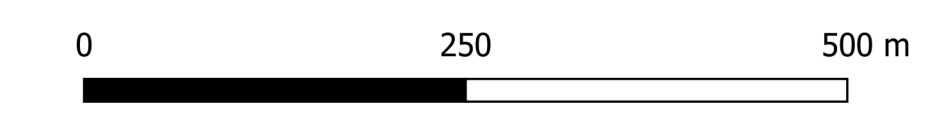
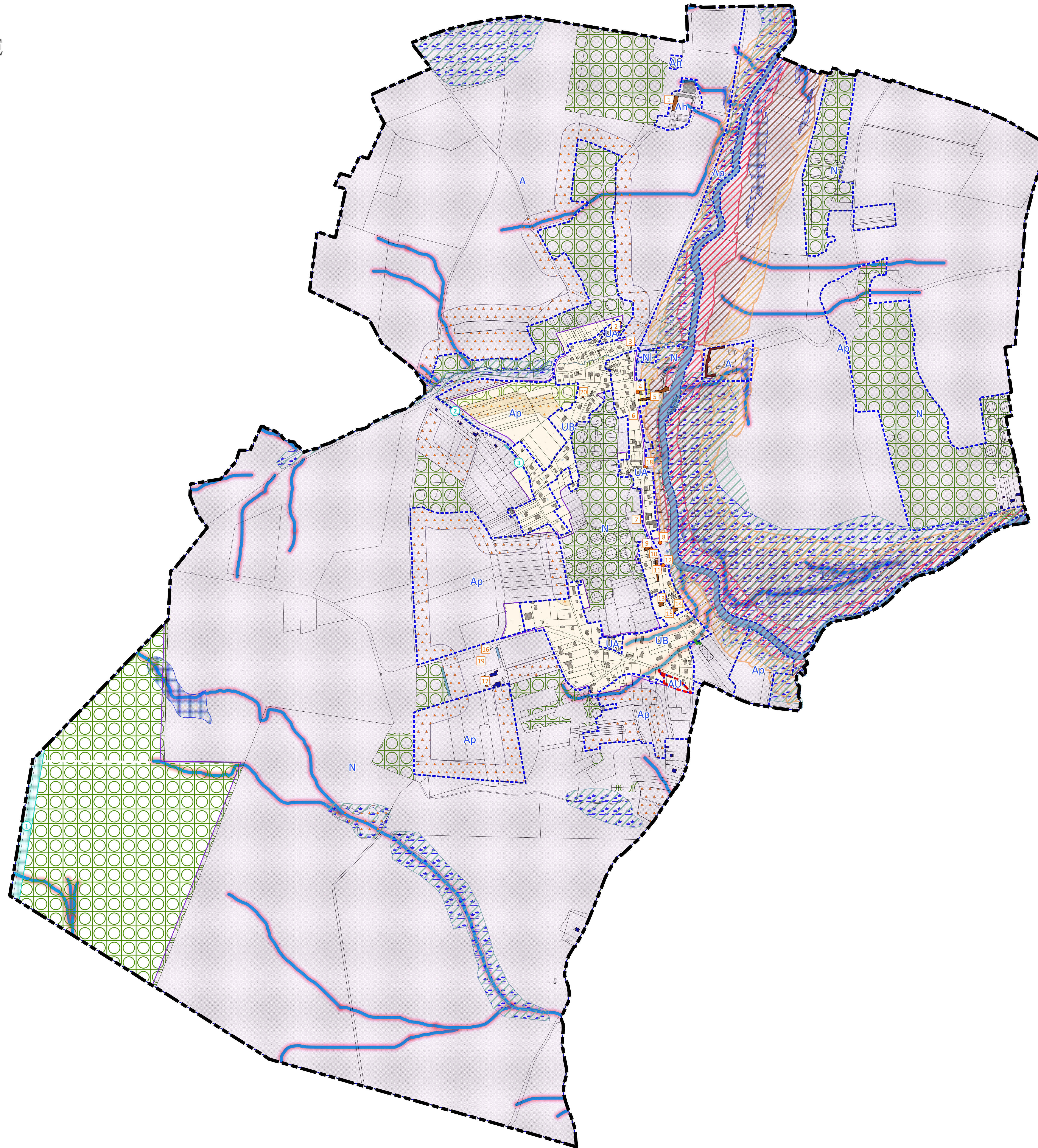
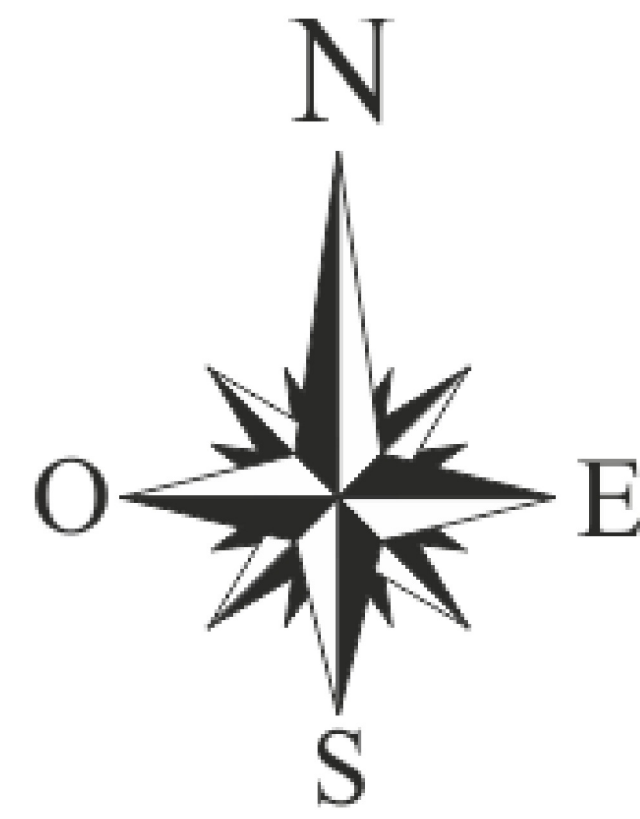
*Vu pour être annexé à la
délibération du

Cachet de
l'intercommunalité et
Signature du Président :

arrétant le projet de
Plan Local d'Urbanisme*



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr



Légende :

▬ Limites communales

Zonage du PLU :

UA : Zone Urbaine (typologie de tissu dense)

UB : Zone Urbaine (typologie de bâti diffus)

AU : Zone à Urbaniser

A : Zone Agricole

Ah : STECAL de la Zone Agricole (Secteur de Taille et de Capacité d'accueil limitées)

Ap : Zone Agricole protégée (inconstructible)

N : Zone Naturelle

NI : Zone Naturelle (équipement de plein air)

Éléments du paysage identifiés (L. 151-23 du CU)

●●● Linéaire boisé

Éléments du patrimoine identifiés (L. 151-19 du CU)

● Éléments remarquables (points)

■ Éléments remarquables

Autre mention graphique

■ Changement de destination (au profit destination habitation)

Plan de Prévention des Risques Naturels

▨ Zone rouge

▨ Zone marron

▨ Zone jaune foncé

▨ Zone jaune clair

SAGE des 2 Morin

▨ Zone humides à enjeux identifiés (l'article L. 151-23 du CU)

▨ Axes de Coulées de Boue

▨ Cuvettes, zones d'excès d'eau identifiées

Prescriptions

▨ Secteur soumis à OAP d'aménagement

▨ Emplacements réservés

▨ Espaces Boisés Classés

▨ Lisières inconstructibles

Informations

▨ Site Classé de la Vallée du Grand Morin et ses abords

▨ Site Inscrit de la Vallée du Grand Morin et ses abords

▨ Maisons isolées

Liste et destination des emplacements réservés :

N°	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Élargissement de la RN 36	13745 m ²	État
2	Élargissement de la Rue de Paris	360 m ²	Commune de Tigeaux
3	Élargissement de la Rue de Paris	370 m ²	Commune de Tigeaux